

EROSION DES PARTS DE L'ÉTAT DANS LE CAPITAL D'ORANGE

Dans le cadre de sa dernière revue de portefeuille, l'Etat vient de décider de vendre 1,9% du capital d'Orange qu'il détient.

Cette opération ne bouleverse pas les équilibres et l'Etat reste l'actionnaire majoritaire et maintient ses deux représentants au conseil d'administration d'Orange.

Cette cession d'actifs démontre un manque de vision stratégique à long terme de l'Etat au profit d'une opération ponctuelle et strictement financière.

Dans le contexte de consolidation du secteur européen des télécommunications, Orange a besoin d'un actionnaire public stable et puissant pour le mettre à l'abri de toute tentation d'OPA.

La CFDT s'est toujours opposée à une réduction de la part de l'Etat dans l'entreprise. L'Etat doit rester l'actionnaire majoritaire d'Orange pour impulser et soutenir une politique d'aménagement du territoire, notamment pour résorber la fracture numérique.